

La relance en Auvergne-Rhône-Alpes

**NEWSLETTER #4
MAI 2021**

infos+

www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes



Edito



Jérôme d'ASSIGNY,
directeur régional
Auvergne-Rhône-Alpes
de l'ADEME

La crise sanitaire et économique que nous traversons nous rappelle l'importance de développer les potentiels de nos territoires pour les mener vers davantage de résilience.

Aux côtés de la compétitivité et de la cohésion sociale, la transition écologique doit contribuer à cet objectif. Depuis près de trente ans, l'ADEME accompagne les collectivités, acteurs économiques et citoyens dans leurs projets de transformation écologique. Cette mission est réaffirmée et renforcée par le volet transition écologique du plan de relance, dotant l'Agence d'une enveloppe de 2,4 milliards d'euros pour accompagner les territoires vers un développement plus sobre et moins émetteur de carbone.

Cette enveloppe s'ajoute aux différents fonds de l'ADEME : le fonds Décarbonation de l'industrie, le fonds Chaleur, le fonds Économie circulaire et le fonds Tourisme durable. Ces nombreux dispositifs

sont dédiés à des projets de développement des énergies renouvelables, d'éco-conception, d'intégration de matières plastiques recyclées, de développement de l'hydrogène, de valorisation des friches économiques, de tourisme durable. Pour les accompagner, l'ADEME met à disposition des collectivités et des entreprises deux [offres d'appuis techniques et financiers](#), déjà présentées en webinaires à près de 400 élus et acteurs économiques régionaux. Un accent particulier est mis sur l'accompagnement des entreprises : la transition écologique constitue en effet un levier important pour le développement et la compétitivité.

En Auvergne-Rhône-Alpes, depuis le lancement du Plan de Relance fin 2020, 170 entreprises ont été soutenues pour un montant d'aide de près de 37 millions d'euros. Que ce soit via le dispositif *Tremplin pour la transition écologique des PME* ou les appels à projets nationaux et régionaux, c'est une belle dynamique amorcée par l'État et son opérateur l'ADEME au travers de France Relance dans la région. Une dynamique à amplifier ensemble et au bénéfice de tous.

Sommaire

■ Actualités

En région 2

■ Appels à projets

Les appels à projets régionaux 5

Les appels à projets nationaux 7

■ ZOOM : Une relance verte pour transformer notre économie

30 milliards d'euros pour entrer dans l'économie de demain, décarbonée et économe en ressources 8

Le dispositif Tremplin : aider les entreprises à prendre le virage de la transition écologique 9

La décarbonation de l'industrie 9

Économie circulaire :

Objectif Recyclage PLASTiques - III 10

Agir pour un tourisme durable 11

■ Dans les départements

Les actualités de la relance dans votre département 12

Vos sous-préfets chargés de la relance 12

En région

Le préfet de région et Aides-territoires lancent le Guichet unique des aides du Plan de relance pour l'Auvergne-Rhône-Alpes !

Les collectivités, les acteurs privés et les particuliers disposent désormais d'un guichet où trouver les aides du Plan de relance qui les concernent. Déjà 229 dispositifs sont référencés sur le portail : un appui précieux pour faire face aux impacts de la crise.

Une page dédiée aux aides de la relance pour les porteurs de projets locaux

Afin de faire face à l'impact de la crise sanitaire sur l'économie, le Gouvernement a lancé France Relance, avec à la clé 100 milliards d'euros pour rétablir la situation économique, mais aussi et surtout pour préparer dès maintenant la France de 2030, qui se veut « verte et compétitive ». Le Plan de relance se décline au travers d'aides aux différents acteurs locaux : collectivités territoriales, entreprises privées, associations, établissements publics, particuliers, etc.

Aujourd'hui, les différents acteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes peuvent trouver instantanément les aides auxquelles ils peuvent candidater grâce au guichet des aides France Relance de la région. Un moteur de recherche leur permet ainsi de choisir leur

territoire (à l'échelle communale, intercommunale et départementale), leur typologie (collectivité, entreprise, association, établissement public, particulier, agriculteur, etc.) et la/les thématique.s de leur.s projet.s (mobilité, développement économique, nature et environnement, etc.).

Un système d'alertes, qui peut être configuré à partir d'une recherche personnalisée, permet également d'être tenu informé des nouveaux dispositifs disponibles dès leur publication sur la plateforme.

Une initiative partenariale entre le SGAR Auvergne-Rhône-Alpes et Aides-territoires

La page dédiée aux aides France Relance de la région Auvergne-Rhône-Alpes est le fruit d'une étroite collaboration entre le SGAR, service



du préfet de région, chargé de coordonner la déclinaison des dispositifs de la relance entre les différents services de l'État, et Aides-territoires, la plateforme qui centralise et structure les aides européennes, nationales et locales à destination des porteurs de projets.

Pour garantir une information fiable aux porteurs de projets, les aides nationales sont saisies directement par les porteurs d'aides (ministères et opérateurs de l'État) et les aides déclinées localement sont publiées par les directions régionales, les préfetures et les collectivités territoriales dans la base de données Aides-territoires. Cette dernière alimente automatiquement et en temps réel la page dédiée aux acteurs de l'Auvergne-Rhône-Alpes.

[+ Trouvez des aides](#)

Aides aux investissements de protection face aux aléas climatiques : publication d'un guide comparatif

La DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) publie un guide comparatif entre deux dispositifs d'aides aux investissements de protection pour vous aider à choisir l'option la plus adaptée et concrétiser votre projet au plus vite.

Pour faire face au changement climatique et à ses conséquences sur la production agricole, le Conseil régional, la Chambre régionale d'agriculture et l'État se mobilisent pour la mise en œuvre d'un plan climatique régional.

Ce plan doit favoriser l'évolution vers des systèmes plus résilients au changement climatique et permettre les investissements indispensables pour se prémunir contre la multiplication des épisodes climatiques extrêmes.

Deux guichets de financement existent aujourd'hui:

- Les mesures du [Programme de développement rural \(PDR\) d'Auvergne et Rhône-Alpes](#) qui permettent notamment de financer du matériel de protection contre les aléas climatiques dans le cadre

du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural);

- L'appel à projet national [Aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique](#) de France AgriMer dans le cadre du volet agricole du plan France Relance : 70M€ au niveau national, ouvert jusqu'à épuisement de l'enveloppe (déjà 2,4M€ demandés en AURA en mars 2021).

[+ Consultez le comparatif des aides à la protection contre les aléas climatiques](#)

Dispositifs accessibles aux entreprises des secteurs agricole, agroalimentaire et forêt-bois

Avril 2021

Nouveau guide sur les dispositifs d'aide accessibles aux entreprises des secteurs agricole, agroalimentaire et forêt-bois

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation met à disposition un recueil présentant les différentes mesures du plan de relance dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forêt-bois afin d'aider les porteurs de projets et structures d'accompagnement à se retrouver parmi tous les dispositifs destinés aux professionnels de ce secteur. Cette publication permet de cibler rapidement les aides selon chaque situation.

Ce recueil mis à jour régulièrement est publié sur le site du ministère et recense notamment :

- Les mesures de soutien liées à la crise : fonds de solidarité, activité partielle, prêt garanti par l'État, fonds de renforcement des PME...etc. ;
- Les mesures du plan de relance classées par thématique : souveraineté alimentaire, transition agro-écologique, agroéquipements, forêt-bois, investissements productifs, protection de l'environnement, aides au conseil, développement numérique, export, emploi, logistique.

Chacune des mesures est présentée de manière synthétique et opérationnelle, avec les modalités de candidature, le type de structure éligible, le calendrier de mise en œuvre et tous liens utiles au dossier.

+ Téléchargez le Recueil des dispositifs pour les entreprises des secteurs agricole, agroalimentaire et forêt-bois



Appel à projet *Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté* : 81 projets retenus en Auvergne-Rhône-Alpes

2610 projets ont été déposés sur tout le territoire, dont 244 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans laquelle 81 projets ont été retenus pour un montant de 6,18 millions d'euros.

Face à une crise épidémique qui pèse lourdement sur les populations les plus précaires, les associations de lutte contre la pauvreté jouent un rôle incontournable pour subvenir aux besoins de millions de foyers en difficulté.

Afin de soutenir l'activité de ces associations et leur permettre de toujours mieux répondre aux urgences sociales, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran avait annoncé un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros, en complément des mesures de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et s'inscrivant dans le plan France Relance.

Ce plan de soutien a pris la forme d'un appel à projets proposé en novembre dernier, aux associations de la lutte contre la pauvreté, quelle que soit leur taille, qui œuvrent notamment pour la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès aux biens essentiels, l'accès aux droits, le soutien aux familles et l'insertion sociale.

Compte tenu du succès de ce premier appel à projets et de la qualité des projets déposés au 15 janvier 2021, le ministère a décidé de débloquer d'emblée la totalité de l'enveloppe dès 2021.

+ Découvrez les lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes





L'État soutient les investissements dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes

Au cours de l'exercice 2020, les collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes ont bénéficié de dotations de soutien à leurs investissements dans le cadre de France Relance à hauteur de près de 48 millions d'euros afin de réaliser des opérations structurantes en matière de transition écologique, de résilience sanitaire et de rénovation du patrimoine.

Créée dans le cadre de la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle, qui s'ajoute à la DSIL mise en œuvre depuis 2016, joue un rôle crucial dans le soutien à l'investissement des collectivités. Elle permet la réalisation d'opérations structurantes sur le territoire et sur le quotidien des habitants, prioritairement en matière de transition écologique, de résilience sanitaire et de rénovation du patrimoine.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 410 projets d'investissements ont été soutenus en 2020 grâce à la DSIL exceptionnelle.

+ Découvrez les communes et EPCI bénéficiaires en Auvergne-Rhône-Alpes

Investissement productifs dans la filière graine et plants : 7 lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes

97 entreprises lauréates, dont 7 en Auvergne-Rhône-Alpes, vont bénéficier de financements du plan de relance pour moderniser et augmenter leurs capacités de production via l'acquisition d'outils et matériels performants, et ainsi renforcer leur compétitivité et leur capacité de résilience face aux défis climatiques.

Chaque année, la filière forêt-bois permet de compenser environ 20% des émissions françaises de CO₂, jouant ainsi un rôle majeur d'atténuation des effets du changement climatique. Dans le cadre du plan de relance, un grand plan de reboisement des forêts françaises a été lancé avec pour objectif de capter 150 000 tonnes de CO₂ supplémentaires par an grâce à la plantation de 45 000 hectares de forêts. Pour cela, toute la filière est mobilisée.

Pour soutenir les investissements productifs dans la filière graine et plants, filière cruciale pour le renouvellement forestier, un appel à projets à destination des professionnels de l'amont de la filière bois-forêt (pépiniéristes forestiers, entreprises de reboisement) a été lancé en décembre 2020. Les 97 entreprises lauréates bénéficieront de financements du plan de relance pour moderniser et augmenter leurs capacités de production, et renforcer ainsi leur compétitivité et leur capacité de résilience face aux défis climatiques.

+ Découvrez les lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes

Le projet Œufs de nos montagnes d'Auvergne-Rhône-Alpes, lauréat de l'appel à projets pour la structuration de filières agricoles et agroalimentaires

Les 8 premiers lauréats de l'appel à projets Structuration de filières agricoles et agroalimentaires viennent d'être désignés. Ces projets portés par plusieurs maillons d'une même filière apportent des réponses collectives à des enjeux économiques et environnementaux spécifiques à un secteur. France Relance soutient l'investissement dans ses projets alliant compétitivité, transition agroécologique et création de valeur et d'emplois.

Le projet Oeufs de nos montagnes d'Auvergne-Rhône-Alpes fait partie des 8 premiers lauréats. La coopérative Valsoleil, en partenariat avec Cocorette et leurs éleveurs adhérents, souhaite développer la production d'œufs de plein air, Label Rouge et bio et investir dans un centre de conditionnement adapté, pour élargir sa gamme de produits. Aujourd'hui, un nombre significatif d'œufs sont transportés hors région pour être conditionnés.

Grâce au plan France Relance, ce projet sera financé et permettra de sécuriser l'ensemble des adhérents de la filière et de répondre à la demande croissante des consommateurs locaux.

Ce dispositif reste ouvert et mobilisable auprès de FranceAgriMer.

+ PLUS D'INFOS

Appels à projets

Les appels à projets régionaux

Volet écologie - Transition agricole, alimentation et forêt



Modernisation des abattoirs

Cet appel à projets vise à aider les porteurs de projet à améliorer la situation de l'outil d'abattage à travers le soutien aux investissements matériels ou immatériels

+ PLUS D'INFOS



Modernisation des exploitations agricoles Pacte biosécurité et bien-être animal (PDR)

L'objectif de cet appel à projets est de permettre aux éleveurs d'investir pour renforcer la prévention des maladies animales et améliorer les conditions d'élevage pour plus de bien-être animal. Deux guichets sont ouverts en région :

[PDR Rhône-Alpes](#) - [PDR Auvergne](#)

+ PLUS D'INFOS



Plantons des haies !

Le programme « Plantons des haies », alimenté par une enveloppe nationale de 50 millions d'euros, vise l'objectif de 7 000 km de haies plantées en 2 ans à l'échelle nationale sur les parcelles agricoles, permettant ainsi d'augmenter significativement les dynamiques de plantations de haies et d'arbres alignés sur les surfaces agricoles françaises.

+ PLUS D'INFOS



Aide au renouvellement forestier

Dans le contexte du changement climatique, le plan France Relance et la mesure « renouvellement forestier » viennent soutenir les propriétaires forestiers qui investissent pour adapter leurs forêts au changement climatique ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation de celui-ci.

+ PLUS D'INFOS



Projets en faveur d'une alimentation saine, locale et durable

Soutenir le développement des projets alimentaires territoriaux (PAT) afin de faire des territoires des moteurs pour la relocalisation de l'agriculture et d'agir pour la transition vers une alimentation plus saine, plus durable et plus locale.

+ PLUS D'INFOS



Soutien aux cantines scolaires des petites communes

Financer les projets d'investissements des collectivités qui favorisent l'utilisation de produits frais, locaux, durables et de qualité, mais aussi la réduction du gaspillage ou encore la suppression des plastiques. S'adresse aux communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR cible).

+ PLUS D'INFOS



Agriculture urbaine et jardins partagés

En donnant l'occasion aux citoyens de se confronter à des formes de production agricole, les jardins partagés ou collectifs permettent de créer du lien entre monde rural et urbain, de participer concrètement aux enjeux agroécologiques et climatiques et de favoriser une alimentation locale, fraîche, saine et accessible.

+ PLUS D'INFOS

Appels à projets

Les appels à projets régionaux

Volet écologie - Transition agricole, alimentation et forêt



Alimentation locale et solidaire

Le volet régional doté de 2,59 millions en Auvergne-Rhône-Alpes est destiné à soutenir les initiatives portées par des associations, des entreprises, des acteurs de l'économie sociale et solidaire ou des collectivités, pour faciliter l'accès des personnes isolées ou en situation de précarité à une alimentation locale, fraîche, saine et accessible.

[+ PLUS D'INFOS](#)

Culture



Aide à la modernisation des bibliothèques

Cette subvention a pour objectif de permettre aux bibliothèques d'accélérer leurs investissements de modernisation afin notamment d'améliorer leurs conditions d'accueil du public mais également de générer des gains de productivité.

[+ PLUS D'INFOS](#)



Été culturel pour tous et partout, prendre l'air (du temps) - 2

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux artistes, un acteurs culturels, du patrimoine, de l'éducation populaire ou aux collectivités territoriales qui souhaitent partager un projet artistique, culturel ou patrimonial avec des jeunes, des familles, des personnes âgées ou les habitants d'un territoire.

[+ PLUS D'INFOS](#)

Volet Cohésion sociale



Créations d'emplois pour les jeunes dans le sport

Financement de 5 000 emplois supplémentaires d'éducateurs sportifs permettant le développement des pratiques sportives sur les territoires, dans les clubs et dans les instances territoriales des fédérations sportives.

[+ PLUS D'INFOS](#)



Rénovation thermique des équipements sportifs

Rénovation d'équipements sportifs structurants (gymnases, piscines, salles spécialisées, etc.) générant un gain de consommation énergétique.

[+ PLUS D'INFOS](#)



Soutien à l'emploi associatif

2000 emplois FONJEP Jeunes réservés aux 18-30 ans pour un montant de 7 000 € par an pendant 3 ans.

[+ PLUS D'INFOS](#)

Appels à projets

Les appels à projets nationaux

Calendrier national

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance publie un calendrier des appels à projets du France Relance. Régulièrement mis à jour, il vous permet de suivre les appels à projets du Plan de relance : dates d'ouverture et de fermeture, thématique.



Consultez le calendrier des appels à projets France Relance sur le site du ministère de l'Économie

Appels à projets de l'ADEME



L'ADEME en Auvergne-Rhône-Alpes participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des déchets et plus globalement du climat et de la transition énergétique et écologique.

Les fonds du plan de relance confiés à l'ADEME prévoient notamment d'aider au financement de projets de développement des écosystèmes territoriaux « mobilité et industrie H2 », d'accompagnement des TPE/PME dans l'écoconception, de recyclage des friches industrielles et urbaines polluées, de décarbonation de l'industrie (efficacité énergétique et

électrification), d'intégration du plastique recyclé, de développement de la collecte et du traitement des biodéchets, des réseaux de chaleur et de froid renouvelables et/ou décarbonés, et de tourisme durable (restauration et hébergement).



Consultez les appels à projets France Relance de l'ADEME sur agirpourlatransition.ademe.fr





Une relance verte pour transformer notre économie

© Pixabay

30 milliards d'euros pour entrer dans l'économie de demain, décarbonée et économe en ressources

Le volet verdissement du plan de relance d'un montant de 30 milliards d'euros, représente une accélération sans précédent de la transformation écologique de notre société. Il soutient la transformation écologique de tous les secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre : transports, bâtiments, énergie, industrie ou agriculture. L'objectif de ce volet est d'adapter notre société aux limites des ressources disponibles et au changement climatique, en préservant les ressources naturelles et les espèces.

Décarboner notre économie

L'objectif est de réduire nos émissions de carbone de 40 % d'ici 2030, par rapport à 1990, et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour y parvenir, le plan de relance prévoit un soutien massif au développement des énergies renouvelables et un positionnement à la pointe des technologies vertes de production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone.

Développer l'économie circulaire

Secteur d'avenir, l'économie circulaire vise à changer l'ADN de notre économie pour qu'elle soit durablement écologique, sobre en ressources, adaptée à notre époque et respectueuse du vivant et de notre planète. L'enjeu est de sortir du modèle « produire - consommer - jeter » pour aller vers une économie responsable, porteuse d'emplois locaux et non délocalisables : investir dans le réemploi et le recyclage, développer le tri et la valorisation des déchets,... Les acteurs de l'économie sociale et solidaire seront un relais essentiel. Ils contribuent au développement d'un modèle de croissance vert et solidaire et participent à la résilience de l'économie française.

Les TPE, PME, et le secteur industriel, acteurs essentiels de la transition écologique

Les TPE, PME, et le secteur industriel sont des acteurs et leviers essentiels de la transition écologique et du

passage à une économie nationale décarbonée. Pour les accompagner, l'ADEME, l'Agence de la transition écologique dispose d'une enveloppe de 2,4 milliards d'euros consacrée notamment à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au soutien au développement de technologies plus propres et plus sobres.

L'ADEME soutient les initiatives des entreprises de toutes tailles et dans différents secteurs : développement des énergies renouvelables, économie circulaire, développement de l'hydrogène, valorisation des friches économiques, tourisme durable, etc. Aujourd'hui en Auvergne-Rhône-Alpes, plus de 150 entreprises ont été soutenues pour un montant d'aide de près de 37 millions d'euros.

Découvrez [toute l'offre ADEME aux entreprises dans le cadre de France Relance](#).

+ PLUS D'INFOS

Le dispositif Tremplin : aider les entreprises à prendre le virage de la transition écologique

© Billion Photos



Les TPE et PME d'Auvergne-Rhône-Alpes peuvent bénéficier depuis début février 2021 du guichet national Tremplin pour la transition écologique des PME de l'ADEME qui permet aux entreprises d'accéder à des aides forfaitaires dans tous les domaines de la transition écologique pour leurs projets de développement plus sobres, plus propres et plus compétitifs.

Grâce à ce guichet, les entreprises peuvent accéder à un dossier de demande d'aide simplifié et une instruction accélérée.

Il est ainsi possible pour les TPE et PME de cofinancer des investissements mais aussi des études et diagnostics dans tous les domaines de la transition écologique : les éclairages LED, les véhicules électriques, l'isolation des bâtiments industriels, les compacteurs et les bilans gaz à effet de serre, qui ont été jusqu'ici les thématiques les plus demandées par les entreprises bénéficiaires.

A ce jour, 51 entreprises sont lauréates en Auvergne-Rhône-Alpes, pour un montant d'aide total de 689 000 euros (pour 1,8 M€ d'investissements) et avec des montants d'aide unitaire qui varient entre 5 000 et 50 000 euros par projet. Ce dispositif devrait bénéficier à une centaine de PME d'ici à début juillet, majoritairement des entreprises de moins de 20 salariés qui ont déposé des dossiers de demande d'aides. 98% des dossiers déposés émanent de TPE / PME nouvellement bénéficiaires des aides de l'ADEME, preuve de la belle dynamique amorcée par le plan France Relance.

+ PLUS D'INFOS

La décarbonation de l'industrie

La lutte contre le réchauffement climatique est au cœur du plan France Relance avec un volet et une enveloppe dédiés à la décarbonation de l'industrie et des activités économiques. La décarbonation de l'industrie française, levier essentiel pour la transition écologique des entreprises, est un outil de performance pour ce secteur à moyen terme. Elle constitue à ce titre un dispositif phare de France Relance et de l'action de l'ADEME.

Pour accompagner l'industrie sur cette voie, l'État mobilise 1,2 milliard d'euros du Fonds Décarbonation pour soutenir et accompagner la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel, en complément des fonds chaleur et économie circulaire qu'elle met déjà à disposition des acteurs économiques du territoire.

Deux nouveaux dispositifs de soutien gérés par l'ADEME sont ouverts aux entreprises industrielles de toutes tailles depuis septembre. L'appel à projets pour la production de chaleur renouvelable à partir de biomasse compte à ce jour 32 entreprises lauréates au niveau national, dont 5 en

Auvergne-Rhône-Alpes (voir encadré ci-contre) qui bénéficieront d'une aide totale à l'investissement de 13 millions d'euros et d'une aide au fonctionnement annuelle variant entre 200 000 euros et 1 millions d'euros selon le projet pour la substitution des énergies fossiles.

Dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la décarbonation des procédés, un appel à projets clôturé une première fois le 11 mars 2021 a permis à 4 lauréats régionaux (voir encadré ci-contre) d'être soutenus pour un montant d'investissement de 66,672 millions d'euros de l'ADEME.

Le succès de ces appels à projets portés par l'ADEME témoignent de l'intérêt actif que portent les entreprises de la région à la décarbonation de l'industrie et à la lutte contre le réchauffement climatique. De nouveaux appels à projets à venir entretiendront cette dynamique régionale.

+ PLUS D'INFOS

+ Téléchargez le guide consacré à la décarbonation de l'industrie



Les lauréats

Appel à projets Chaleur Biomasse Industrie

- Scierie Cyril Ducret (01)
- Biosyl (43)
- Papeteries Saica (26)
- Filiales Dalkia et Solvay (69)
- Filiale Purina de Nestlé (42)

Appel à projets Efficacité énergétique et décarbonation des procédés

- MBF Plastiques (01) - Décarbonation
- Verallia (01) - Économie circulaire
- GIE OSIRIS (38) - Décarbonation
- Michelin - site de Blavozy (43) - Fabrication de pneumatique

Économie circulaire : Objectif Recyclage PLASTiques - III

Le soutien au recyclage et au développement de l'économie circulaire fait partie des enjeux pour lesquels l'ADEME accompagne les entreprises du territoire, permettant ainsi de lutter contre le réchauffement climatique. Dans le cadre du plan France Relance et de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire qui impose des objectifs en termes de recyclage et d'incorporation en matières plastiques recyclées, le ministère de la Transition Écologique et l'ADEME ont lancé la troisième édition de l'appel à projets Objectif Recyclage PLASTiques fin septembre 2020.

Cette opération vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits, en prenant en compte les adaptations techniques nécessaires pour intégrer ces matières dans leurs chaînes de production.

L'intégration de plastique recyclé permet un véritable gain environnemental

Une tonne de plastique régénéré et réincorporé en France dans un nouveau cycle industriel en substitution d'un plastique vierge permet une

réduction de l'impact en gaz à effet de serre évalué entre 1 200 et 2 200 kg CO₂ éq selon les résines et les applications.

Développer un nouveau modèle de production et de consommation circulaire

En plus de lutter contre le réchauffement climatique, l'appel à projets ORPLAST vise à accélérer le développement d'un modèle de production et de consommation circulaire afin de limiter la production de déchets et préserver les ressources naturelles et la biodiversité.

Trois entreprises (voir encadré ci-contre) spécialisées dans la fabrication d'objets plastiques pour divers secteurs (pharmaceutique, cosmétique, transport routier, cuisine, etc.), ont déjà été lauréates des premières éditions grâce à leurs projets de ligne de production en 100% MPR (Matières Premières Recyclées). Elles bénéficieront d'une aide à l'étude et/ou d'une aide à l'investissement à hauteur de 980 255 € pour développer ces nouvelles gammes de produits 100% en matières premières recyclées.

L'appel à projets Objectif Recyclage PLASTiques est ouvert jusqu'au 15/09/2022.

 **PLUS D'INFOS**



Les lauréats

- Fichet (07) : bavettes anti-projections pour les véhicules poids lourds
- Qualiform (01) : flacons pour gel hydroalcoolique
- Medicos (01) : pots standards éco-conçus

L'ADEME intervient tout au long de la chaîne de valeur des plastiques en soutenant la prévention de son utilisation et de la production de déchets, l'amélioration du taux de collecte, de tri et de régénération de ces matières à travers différents dispositifs dont l'appel à projets [Auradechet 2021](#).



FINANCEMENT
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Incredible mais vert !

Entreprises, collectivités, avec France Relance,
profitez des financements de l'ADEME

agirpourlatransition.ademe.fr/france-relance



Agir pour un tourisme durable



Parvenir à une reprise plus verte et plus durable du tourisme, tant pour la compétitivité que pour la résilience de nos territoires, est un des objectifs de France Relance.

Compte tenu de l'importance du secteur du tourisme pour le développement des territoires, le Gouvernement a chargé l'ADEME de déployer localement le Fonds pour le Tourisme Durable, avec une enveloppe totale de 50 M€.

Ce fonds est destiné aux restaurants et hébergements touristiques situés en zone rurale et désireux de s'insérer dans la transition écologique. Il permet de les soutenir financièrement dans leur démarche vers un tourisme plus durable qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil.

Afin de développer ce programme d'actions, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par l'ADEME, pour lui permettre de s'appuyer sur des partenaires territoriaux volontaires pour accompagner les hébergeurs et restaurateurs dans cette démarche. Ces organisations partenaires constituent donc les relais locaux du Fonds Tourisme durable. En région Auvergne-Rhône-Alpes, sept partenaires territoriaux (voir encadré ci-contre) ont été retenus pour le déploiement de ce Fonds. L'objectif visé est de permettre à environ 180 établissements d'Au-

vergne-Rhône-Alpes de s'engager et d'être accompagnés par ces partenaires. L'enveloppe régionale du Fonds Tourisme Durable à destination directe des établissements engagés dans le programme s'élève ainsi à 2,5M€ et leur permet d'engager les actions et travaux spécifiques liés par exemple à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à l'évolution des approvisionnements et menus, ou à l'acquisition des équipements permettant de réaliser des économies d'eau et d'énergies.

Le [dispositif Tremplin](#) peut aussi apporter des aides complémentaires à ces TPE/PME désireuses d'amorcer ou d'approfondir leur transition vers un tourisme durable, tel que l'installation de luminaires d'éclairage à modules LED ou encore l'installation de cuves de récupération des eaux de pluie.

+ PLUS D'INFOS

Développer une offre de services Slow Tourisme

Le soutien au développement d'offres de slow tourisme constitue un volet supplémentaire pris en charge par le Fonds Tourisme Durable. Il fait l'objet d'un appel à projets national qui vise à accompagner des acteurs de la filière du tourisme dans la conception d'une offre de services permettant de développer de nouveaux projets touristiques éco conçus. Pour bénéficier de ce soutien, les projets doivent

Les relais du Fonds Tourisme durable en Auvergne-Rhône-Alpes

- Les Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne et du Vercors,
- Les Associations de développement touristique de l'Ardèche et de la Drôme,
- La CCI Régionale pour les départements 07, 15, 43, 73,
- L'association Isère-Drôme Destination Juniors (regroupant une cinquantaine de centres de vacances)
- L'association Mountain Riders (pour les établissements situés sur des communes engagées dans la démarche Flocon Vert).

répondre au concept du slow tourisme : favoriser l'expérience du touriste en limitant les impacts environnementaux, porter attention à la gestion du temps, recourir à toutes les formes d'écomobilité portant des bénéfices environnementaux et sanitaires, et impliquer l'ensemble des acteurs de la filière touristique dans la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels. Cet appel à projets est ouvert jusqu'au 14 juin 2021.

+ PLUS D'INFOS

Dans les départements

Les actualités de la relance dans votre département

Dans l'Ain



Dans la Loire



Dans le Puy-de-Dôme



En Allier



En Haute-Loire



Dans le Rhône



En Ardèche



Dans la Drôme



En Savoie



Dans le Cantal



Dans l'Isère



En Haute-Savoie



Vos sous-préfets chargés de la relance

Afin d'accompagner la mise en œuvre du plan France Relance dans les territoires, et de renforcer l'État déconcentré au plus près des élus, des entreprises et des citoyens, le Premier ministre a nommé des sous-préfets en charge de la relance.

- **Ain** : Philippe BEUZELIN, Secrétaire général
- **Allier** : Jean-Marc GIRAUD, sous-préfet de Montluçon
- **Ardèche** : Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon sur Rhône
- **Cantal** : Cécilia MOURGUES, sous-préfète à la relance
- **Drôme** : Marie ARGOUARC'H, Secrétaire générale
- **Isère** : Samy SISAI, sous-préfet à la relance
- **Loire** : Loïc ARMAND, sous-préfet de Montbrison
- **Haute-Loire** : Raphaëlle KOROTCHANSKY, sous-préfète à la relance
- **Puy-de-Dôme** :
 - Ecologie : Olivier MAUREL, sous-préfet de RIOM
 - Compétitivité : Étienne KALALO, sous-préfet de Thiers
 - Cohésion sociale et territoriale : Pascal BAGDIAN, sous-préfet d'Issoire
- **Rhône** : Benoît ROCHAS, sous-préfet Rhône-Sud
- **Savoie** : Juliette PART, secrétaire générale
- **Haute-Savoie** : Thomas FAUCCONNIER, secrétaire général

